

**COMPTE RENDU  
BUREAU SYNDICAL  
Du 30 janvier 2019**

**Étaient présents :**

Messieurs AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, VAHE Daniel.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

Messieurs DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, FERET Claude, GUILLEMANT Pierre, LETURQUE Frédéric.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MATHISSART Michel

**Assistaient également :**

Messieurs David BOURGEOIS, Laurent FLAMENT, Stéphane DELABRE.

Monsieur Pascal LACHAMBRE ouvre la séance, et annonce l'ordre du jour.

— ° —

## I. INFORMATION DU PRESIDENT

### 1.1 - RÉVISION DU SCoT : Agenda

Monsieur Pascal LACHAMBRE rappelle que nous avons arrêté la Révision du SCoT le 12 décembre dernier et que celui-ci est entré dans sa phase enquête publique **qui se déroulera du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2019**. Nous sommes en mesure d'annoncer que 21 dates sont arrêtées à ce jour mais doivent toutefois être officialisées par le Président de la Commission d'Enquête.

Il précise que les 21 permanences sont réparties uniformément sur le territoire et que dès officialisation des dates, chaque Président d'EPCI et chaque maire sera informé par nos services et par le président de la commission d'Enquête de la forme que prendront ces permanences.

Il tient à préciser que dans la procédure nous irons plus loin que le « minimum légal » par l'utilisation d'un registre dématérialisé. Il certifie que ce registre permettra au plus grand nombre de pouvoir s'exprimer et garantira ainsi une totale transparence de notre projet.

Il rappelle que l'approbation du SCoT est prévue le mercredi 26 juin prochain et que si il le fallait, un bureau pourrait être provoqué à l'issu des analyses des différents avis des Personnes Publiques Associées, dont la consultation a débuté depuis le 17 décembre.

Enfin, avant de passer la parole à Monsieur Michel MATHISSART pour présenter le projet de révision du SCoT d'Osartis-Marquion, il informe que le Scota a été sollicité en sa qualité de Personne Publique Associée pour émettre un avis sur ce SCoT. Il précise que la proximité de nos deux territoires fait que, vu du prisme régional, nos deux SCoT doivent partager la même ambition pour renforcer la position de moteur économique régional l'Arrageois.

## II. LE SCOT OSARTIS-MARQUION

Tout d'abord, Monsieur Michel MATHISSART rappelle que le SCoT d'Osartis-Marquion a été mis en révision en 2017 pour grenellisation et qu'il est arrêté depuis le 26 septembre dernier. Il précise que l'avis du Scota doit être envoyé pour le 05 février, dernier délai.

Il commence par exposer le territoire du SCoTOM en précisant, qu'avec Osartis Marquion et le SCoT du Grand Douaisis, le Scota constituent le Pôle métropolitain Artois Douaisis.

Il énonce que la CC d'Osartis Marquion est composée de 49 communes, d'une superficie de 330 km<sup>2</sup> et qu'elle est peuplée de 41 589 habitants.

Ensuite, il propose de construire l'avis du Scota sans remettre en cause ni la volonté de ses collègues à vouloir être ambitieux, ni d'oublier le passé industriel de ce territoire et les meurtrissures laissées par la fermeture successive de fleurons de l'industrie.

Il note que, malgré des différences entre nos deux SCoT sur les objectifs de réduction de la consommation de l'espace agricole ou des objectifs de logements, nous partageons majoritairement le même point de vue notamment sur la préservation des ressources en eau, la trame verte et bleue, la transition écologique ou la troisième révolution industrielle.

De plus il constate que nous convergions sur plusieurs projets qui peuvent-être portés ou coordonnés à l'échelle de nos deux SCoT. Il s'agit du tourisme de loisirs, du ferroviaire (liaison performante Arras-Cambrai), de la mobilité douce et de certaines infrastructures routières (RD 950 ou RD 939).

Il souligne, qu'à l'échelle du Pôle Métropolitain Artois Douaisis, le tourisme de loisirs et la mobilité douce sont des axes stratégiques. D'ailleurs, il se félicite de voir la 3<sup>ème</sup> gare TGV reprise comme axe stratégique par le Pôle, mais s'interroge sur le fait que celle-ci n'apparaisse pas dans le SCoTOM.

Monsieur Pascal LACHAMBRE confirme qu'elle est l'un des principaux axes du Pôle métropolitain.

Enfin, il remarque qu'en matière de nouveaux logements, l'objectif du SCoTOM est similaire à celui des Campagnes de l'Artois mais que le nombre de nouveaux habitants visé est comparable à celui des Campagnes de l'Artois additionné à celui du Sud-Artois. Tandis que pour le nombre de nouveaux emplois affichés ambitionnent à 50% les objectifs de la CUA mais dépassent de plus de 50% les objectifs des Campagnes de l'Artois additionnés au Sud-Artois qui, de leur côté s'équilibrent entre eux.

Il s'étonne que, proportionnellement à l'ambition affichée par le projet, les ambitions en habitat demeurent réduites d'autant que le territoire connaît une diminution de la taille des ménages.

Pour son développement économique, il constate que le SCoTOM affiche un besoin de 270 ha en extension et qu'il dispose de 368 ha de friches soit au total 638 ha. Il s'interroge de l'impact sur les terres agricoles, sachant que le SCoTOM n'affiche qu'une réduction de la consommation de -30 %. Ce qui est loin des -50 % souhaités par le SRADDET et des - 47% du Scota.

Monsieur Pascal LACHAMBRE s'étonne que le SCoT d'Osartis-Marquion désire de nouvelles consommations d'espace agricole pour son développement économique alors que la superficie des friches est plus que conséquente.

Après avoir remercié Monsieur Michel MATHISSART et laissé la parole aux membres présents pour collationner les éventuelles remarques et commentaires, il propose que le Scota donne un avis favorable qui reprenne les étonnements développés ci-dessus.

Il propose de passer à la suite de l'ordre du jour, en faisant un point sur l'avancée du Projet SRADDET de la Région des Hauts-de-France.

### III. LE SRADDET DES HAUTS DE FRANCE

Monsieur Pascal LACHAMBRE rappelle que le SRADDET va s'imposer aux documents d'urbanisme et que ses objectifs et ses règles vont avoir un impact conséquent sur les SCoT et les PLUi.

De son côté, le SRADDET des Hauts-de-France est entré dans sa dernière phase d'élaboration avant une approbation prévue pour décembre 2019 et une mise en application au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Il rappelle que lors de la dernière Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 26 novembre dernier, il avait communiqué l'avis collectif du Scota émis en octobre dernier et qu'il en a profité pour défendre nos propositions, lesquelles furent partagées par la majorité des présents.

Au regard des enjeux et des conséquences d'un tel Schéma d'Aménagement pour nos territoires, il demande que nous restions vigilants. Cependant, il reconnaît que la version du SRADDET qui a été présentée s'est assouplie réglementairement, comme notamment la division par 2 et non plus par 3 du rythme de consommation d'espace soit 750 ha/an au lieu des 500 ha/an prévus.

Néanmoins, il regrette de ne pas y avoir vu figurer ni les 4 grands projets structurants arrageois d'envergure régionale :

- ➔ La 3<sup>ème</sup> gare européenne de Rœux-Fampoux (sur le tracé du Réseau Express HdF)
- ➔ La liaison ferroviaire performante Arras-Cambrai
- ➔ Le pôle économique régional EST de la CUA
- ➔ Le maintien de la desserte TGV à Arras

Ni les projets territoriaux arrageois de portée régionale :

- ➔ Les projets routiers d'aménagement et de sécurisation de la RN25, de la RD 939 et du contournement EST d'Arras
- ➔ Les potentialités et les atouts que représentent les principales formes du tourisme Arrageois : tourisme vert et rural autour des vallées et plus spécifiquement de l'Authie, la Canche, la Scarpe et de la Sensée, le tourisme de mémoire (14-18), le tourisme culturel et patrimonial (UNESCO, villages patrimoines) et le tourisme de loisir ou d'affaires.

Ensuite, il considère, comme l'a déjà dit Monsieur Michel MATHISSART, que la proposition du SRADDET à vouloir favoriser un aménagement équilibré des territoires par une armature régionale qui, au niveau de la production de logements, impose 60% sur Arras, Bapaume et Aubigny en Artois et 40 % sur le reste de l'espace rural est discutable.

Il estime que le SCoT est le niveau pertinent du projet de territoire partagé, qui respecte le mieux l'équilibre urbain – rural. De plus, il rappelle qu'il appartient à chaque EPCI de gérer ses objectifs de production de logements neufs.

Enfin, il propose qu'au bureau du 20 mars, la vision « Région » du SRADDET soit présentée par Monsieur Nicolas LEBAS Vice-Président à la Région en charge du SRADDET et qu'une invitation soit faite en ce sens.

#### IV. ETUDES MOBILITES DOUCES

Monsieur Pascal LACHAMBRE aborde le dernier point de l'ordre du jour qui concerne l'étude mobilités douces portées par le Scota et laisse la parole à Madame Françoise ROSSIGNOL.

Tout d'abord, Madame Françoise ROSSIGNOL précise qu'elle prend le relais de l'étude initiée par Monsieur Michel MATHISSART.

Elle rappelle l'objectif de l'étude qui est d'élaborer un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, VTT et cyclos sur notre territoire en vue de l'intégrer dans les stratégies de développement touristique et des usagers en mode doux.

Elle liste les membres du Comité de Pilotage :

COMPOSITION du COPIL	
Scota	Pascal LACHAMBRE - Michel MATHISSART - Françoise ROSSIGNOL
Communauté urbaine d'Arras	Frédéric LETURQUE - Pierre ANSART - Pierre ROUSSEZ
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Ernest AUCHART - Marie BERNARD
Communauté de Communes du Sud Artois	Pierre COLLE - Evelyne DROMART
Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois	Alexandre MALFAIT
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Jean-Louis COTTIGNY
Ville d'Arras	Gauthier OSSELAND

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que les membres du COPIL sont des personnes bien investies dans leurs domaines respectifs et que cela ne pourra être que positif pour l'étude.

Monsieur Michel SEROUX souligne qu'il ne faut pas oublier la Somme.

Ensuite, Madame Françoise ROSSIGNOL présente les temps de travail avec les élus qui sont de 4 ordres : 3 COPIL + 3 Ateliers EPCI + 1 séminaire du Scota + 1 visite terrain et précise que ces temps sont construits sur la même base que ceux proposés lors de la révision du SCoT.

Au regard des enjeux que représente la mobilité douce pour les territoires du Scota, elle souhaite que pour pouvoir construire un projet partagé par tous, le maximum d'élus y participent. De fait, elle demande que l'information soit bien relayée auprès de tous les élus communautaires.

Enfin, elle annonce qu'un déplacement est prévu à Charleroi pour les membres du COPIL, le 26 avril prochain avec pour objectif, la découverte d'un réseau doux urbain/rural à nœuds qui fonctionne.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Madame Françoise ROSSIGNOL et souhaite une mobilisation forte des acteurs concernés par cette étude et passe à l'agenda :

## V. DATES À RETENIR

- **Mercredi 20 mars 2019 à 18 h 00 – BUREAU SYNDICAL**
  - Révision du SCoT : **SI** demande des PPA – Analyse des avis
  - Administratif : CA 2018, CdG 2018 – BP 2019
- **Mercredi 3 avril 2019 à 18 h 00 – COMITE SYNDICAL**
  - Administratif : CA 2018, CdG 2018 – BP 2019
- **Mercredi 5 juin 2019 à 18 h 00 – BUREAU SYNDICAL**
  - Révision du SCoT : Retour Commission d'Enquête
- **Mercredi 26 juin 2019 à 18 h 00 – COMITE SYNDICAL**
  - Révision du SCoT : Approbation du SCoT

## VI. QUESTIONS DIVERSES

Avant de mettre fin à la séance, Monsieur Pascal LACHAMBRE annonce aux membres du bureau le départ de Monsieur David BOURGEOIS.

En effet, il précise que ce dernier va rejoindre une autre collectivité (ndlr la commune de Frévent) pour y occuper le poste de Directeur Général des Services.

Il précise que le Scota va organiser son remplacement.

Madame Françoise ROSSIGNOL signale que cela fait deux départs quasiment simultanés (ndlr Guillaume DEMALINE le 31/01/19 et David BOURGEOIS le 15/03/19), des départs qui posent un vrai problème et peuvent mettre à mal l'étude mobilités douces.

Monsieur Pascal LACHAMBRE se veut rassurant et assure que le nécessaire sera fait pour compenser ces départs.

Les débats sont clos. La séance est levée.